

## CUM CLAVES

Enfermés à clef ! D'où le nom de conclave. Le lecteur comprendra bien le contexte de ce nouveau billet, évidemment lié à l'actualité récente, et suivant de peu l'élection de notre nouvelle papesse de Guyenne, Madame Rolande, à qui le précédent écrit a été consacré.

La venue d'un nouvel évêque de Rome est donc l'occasion de se plonger dans le vocabulaire religieux. Qui connaissait la fonction de camerlingue avant la mort de Jean-Paul II, doté d'après certains du pouvoir de thaumaturge justifiant les banderoles « *santo subito* » ? Êtes-vous certain de distinguer les décisions pontificales de béatification, rendant « bienheureux », de celle de canonisation, proclamant la sainteté ? Il est vrai que nous n'avons pas tous dans notre famille un auditeur de rote pouvant nous conseiller en droit canon. Le Rote était le Tribunal de l'Eglise jugeant essentiellement les causes matrimoniales. Chacun se rappelle également que le pape fait des bulles, mais il fait aussi des brefs, lettres pontifes moins solennelles, autrefois écrits en *bullatica*. Qui a repéré le camauro couvrant la tête et les oreilles de l'héritier du trône de Saint-Pierre ? A vrai dire, l'auteur ne sait pas si Benoît XVI l'a porté au cours de ses premières apparitions. Sachons également que le synode, confondu avec concile, réunit seulement les évêques, le consistoire rassemblant les seuls cardinaux.

Le Gouvernement de l'Etat du Vatican fonctionne sur un mode très particulier. Neuf Congrégations, apparentées à des Ministères, dont celle désormais fameuse de la Doctrine de la foi (successeur de l'Inquisition puis de la Congrégation du Saint-Office) dirigée par l'ancien Préfet Ratzinger, sont entourées par onze Conseils pontificaux. L'ensemble de l'administration permettant de gouverner l'Eglise s'appelle « la Curie », siégeant à Rome sous l'autorité d'un cardinal Secrétaire d'Etat. Enfin, tous ces éléments réunis forment le Dicastère. Les décrétales sont les actes pontificaux qui promulguent un règlement dans le domaine de la discipline ou du droit canonique.

Chacun connaît l'expression « mettre à l'index ». En fait, l'Index a bien existé de 1559 à 1966 et représentait la liste des livres interdits par le Saint-Siège parce qu'ils portaient atteinte à la foi ou aux bonnes mœurs. Qui connaît les Lettres dimissoriales ou dimissoires, document émanant d'un évêque pour permettre l'ordination d'un prêtre ? Ce n'est sans doute pas dans votre hymnaire que vous trouverez ce terme, à supposer que vous en possédiez un.

A ceux qui regrettent que le nouveau pape ne soit pas français, sachez que nous en avons compté près d'une dizaine dans le passé, au 14<sup>e</sup> siècle, à l'époque où la papauté siégeait en Avignon (1304 à 1378), en ces temps troublés de méfaits de « routiers », de Guerre de Cent ans, de grande peste (début en 1348) et de conflits entre les guelfes et les gibelins. Imaginez des cardinaux enfermés dans leurs livrées et voyant apparaître des ganglions pestueux sur leur corps ! Eh oui, Clément V, Jean XXII, Benoît XII, (ces trois derniers ayant érigé le Palais des Papes) Clément VI, Innocent VI, Urbain V et Grégoire XI étaient originaires du Quercy, du Languedoc ou du Limousin. Il est vrai qu'alors le Sacré Collège était dominé par les Français. Les deux papes Clément VII et Benoît XIII (mort à 96 ans !) ont ensuite incarné le Grand Schisme d'Occident face aux papes de Pise et de Rome. Il a fallu l'élection de Martin V, représenté par de magnifiques dalmatiques et orfrois sur des peintures, pour mettre fin à cette situation ubuesque, le juge-mage ne suffisant pas à ramener la discipline. Il nous reste en Avignon les carrelages somptueux des appartements pontificaux, les fortifications des différentes juridictions dans l'arrière-pays, érigées grâce à la perception du décime, la Chartreuse de Villeneuve, faisant à l'époque frontière entre la France et le Saint-Empire Romain Germanique, le Pont Saint-Bénézet (« le Pont d'Avignon »)... Combien de tinels ont dû se tenir dans le Palais, au temps de ces papes dont la plupart avaient édicté le népotisme en doctrine de gouvernement !

Pour une fois, ce billet aura eu simplement pour vocation de nous faire découvrir l'étendue du vocabulaire religieux. Le prochain nous emmènera sur les traces de Maurice Leblanc dans les boucles de la Seine normande, où nous visiterons en compagnie d'un héros bien choisi quelques abbayes cisterciennes, chefs d'œuvres de l'art roman normand, comme Jumièges, à moins que nous nous rendions sur les traces de Lanfranc au Bec Hellouin. D'ici là, rappelez-vous la règle bénédictine : « *Ora et labora* » !

Saint-Wandrille, le 18 mai 2005